Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-212603070-20261026-2026-91-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026

Mairie De ST-JEAN-EN-ROYANS (Drôme)

N° 2026/097

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2026

Etaient présents :
ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :
AGU Carole, pouvoir à LECOMTE Christine
CHINCHILLA Flavie, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GENIN Frédéric, pouvoir à FERLIN Damien
SOARES Armindo, pouvoir à SARTORE Dominique
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Madame Danielle Ecochard a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,
Vu les délibérations n°2026-3 du 2 mars 2026 relative au vote du budget 2026 et n°2026-75 du 7 septembre 2026 relative à la décision modificative n°1,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires 2026,

N°91
OBJET :
Décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,
Qu'une décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2026 soit prise afin d'ajuster les crédits budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous et relatifs à :

Sur la section d'investissement, il convient d'ajuster les crédits pour la dépense correspondant au renouvellement du schéma directeur assainissement et eaux pluviales comme suit :

Délibération transmise en Préfecture le 28 octobre 2026

INVESTISSEMENT			
CHARGES Ventilation / chapitre		**PRODUITS** Ventilation / chapitre	
20 - 2031 Frais d'études	+33 037,00		
23 - 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-33 037,00		
Total	+0,00	Total	+0,00

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Commune de St-JEAN-EN-ROYANS 26 (Drôme)

Damien FERLIN